



GREATER LOWELL TECHNICAL HIGH SCHOOL

Politique de recrutement, d'admission et de rétention après la période d'admission

PRÉSENTATION ET INTRODUCTION

[Les réglementations de l'État du Massachusetts \(603 CMR 4.00\) exigent que toutes](#) les écoles et programmes d'enseignement technique de carrière (CTE) désignés par l'État élaborent et mettent en œuvre des politiques d'admission, de recrutement et de rétention conformes aux lois étatiques et fédérales, ainsi qu'aux directives pertinentes émises par le Département de l'Éducation élémentaire et secondaire du Massachusetts (DESE) et le Département de l'Éducation des États-Unis.

Un processus d'admission, destiné à se conformer aux réglementations de l'État du Massachusetts, est nécessaire dans les écoles techniques professionnelles où l'espace est un facteur limitant. Les laboratoires techniques de carrière (ateliers) sont conçus et équipés pour servir un nombre maximal d'étudiants en toute sécurité. Par conséquent, un complexe de tels laboratoires manque à la fois d'espace et de flexibilité pour répondre aux besoins ou intérêts potentiels de tous les candidats.

Le programme After Dark School du Greater Lowell Technical High School (GLTHS) est un programme de partenariat du Chapitre 74 approuvé par DESE qui reconnaît les opportunités innovantes de parcours en éducation technique professionnelle proposées en dehors de la journée scolaire typique. La priorité est donnée aux écoles surchargées, en particulier celles des Gateway Cities. Le programme GLTHS s'associe au lycée Lowell et se déroule de 14h15 à 17h30, du lundi au jeudi. Les offres actuelles CTE incluent la technologie automobile et les technologies de fabrication et d'assemblage des métaux/soudure. En raison des limitations d'espace dans les laboratoires techniques de carrière, la capacité d'inscription après la nuit est de 30 élèves de troisième et quatrième année (combinée pour l'année scolaire 2026/2027).

Tous les candidats au programme After Dark School du Greater Lowell Technical High School (GLTHS) seront évalués selon les critères pondérés contenus dans cette politique d'admission. Lorsque le programme GLTHS After Dark reçoit plus de candidatures que de places disponibles, le programme GLTHS After Night appliquera une loterie pondérée d'admission conforme au [603 CMR 4.00](#) afin de déterminer quels étudiants il admettra.

Les critères pondérés appliqués par le programme GLTHS After Dark ont été approuvés par le Comité scolaire du Greater Lowell Regional Vocational Technical District (« Comité Scolaire ») le 20 octobre 2025, et le Comité scolaire approuvera chaque année l'utilisation de ces poids. La politique d'admission du Greater Lowell Technical High School est archivée au Département de l'Éducation Élémentaire et Secondaire.

I. ÉGALITE DES CHANCES EDUCATIVES

Le Greater Lowell Regional Vocational Technical District (le « District ») ne fait pas de discrimination fondée sur la race pour inclure des traits historiquement associés à la race, y compris, mais sans s'y limiter, la texture des cheveux, le type de cheveux, la longueur des cheveux et les coiffures

protectrices, la couleur, la croyance religieuse, l'origine nationale, la maîtrise limitée de l'anglais, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'identité de genre, le casier judiciaire, le handicap, le statut de vétéran, informations génétiques, grossesse ou une condition liée à cette grossesse, statut parental et sans-abrisme dans l'administration de ses politiques, programmes, pratiques ou activités éducatives et d'emploi, telles que définies et requises par la législation étatique et fédérale. De plus, le District s'engage à offrir un environnement de travail et d'apprentissage exempt de harcèlement sexuel et interdit toute représaille contre toute personne pour avoir déposé une plainte pour une conduite interdite par le présent Avis, ou pour avoir aidé à l'enquête sur une telle plainte. La politique de non-discrimination du district et les procédures de réclamation peuvent également être localisées à

[GLTHS Website Link](#)

Si la langue maternelle principale d'un élève n'est pas l'anglais, le district lui fournira un formulaire de candidature dans sa langue d'origine. Veuillez contacter notre bureau des admissions au (978) 441-4951 ou admissions@gltech.org si vous avez des questions ou besoin d'aide pour remplir le formulaire de candidature.

Le district s'engage à offrir des opportunités éducatives aux élèves en situation de sans-abrisme. La stabilité éducative a un impact durable sur la réussite scolaire et le bien-être des élèves, et le Comité scolaire s'engage à soutenir les efforts du district et de la communauté pour garantir que les élèves sans-abrisme et en famille d'accueil ou militaires aient accès à des pratiques éducatives de haute qualité et stables. Veuillez contacter la Liaison des sans-abri/famille d'accueil/liaison militaire de McKinney Vento Tracy Encarnacao au tencarnacao@gltech.org, (978) 441-4955, fax (978) 441-5399 ou 250 Pawtucket Blvd., Tyngsborough, MA 01879 pour toute question.

Les élèves en situation de handicap peuvent s'identifier volontairement au District pour demander des aménagements raisonnables lors du processus de candidature et d'admission. Ni le handicap d'un élève ni la langue principale de son domicile n'auront d'effet sur son admission dans le district. Conformément à la réglementation du Massachusetts, le district a élaboré un plan avec des stratégies délibérées et spécifiques pour promouvoir l'égalité des chances éducatives qui attirent, inscrivent et retiennent une population étudiante qui, comparée à celle des élèves de niveaux similaires dans les districts d'accueil, possède un profil académique et démographique comparable.

II. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Greater Lowell Technical High School est une école publique régionale accréditée par la New England Association of Schools and Colleges (NEASC), située sur un campus pittoresque de 72 acres situé à la limite Tyngsborough/Lowell, à Tyngsborough, dans le Massachusetts. Le Greater Lowell Technical High School est membre du district technique professionnel régional du Grand Lowell, qui dessert les quatre communautés de Dracut, Dunstable, Lowell et Tyngsborough. Le district s'engage à fournir des programmes CTE de qualité.

Le surintendant-directeur du district technique professionnel régional du Grand Lowell est :

Jill Davis, jdavis@gltech.org, (978) 441-4800

Le surintendant adjoint/principal C

Michael Barton, mbarton@gltech.org, (978) 441-4807

Le directeur de la technologie, de l'inscription et de l'information du district technique professionnel régional de Greater Lowell est :

Lisa Martinez, lmartinez@gltech.org, (978) 441-4948

Facilitateur Titre 1/Coordinateur du programme After Night du Greater Lowell Regional Vocational Technical District est :

Cheryl Bomal, cbomal@gltech.org, (978) 441-4804

Il incombe au Surintendant-directeur du district ou à son représentant de superviser l'administration des politiques et procédures utilisées pour admettre et inscrire les élèves, conformément à toutes les lois, réglementations et directives applicables. Pour plus d'informations sur le processus et les procédures d'admission, veuillez consulter la politique de recrutement, d'admission et de rétention de JF.

RÉFÉRENCE JURIDIQUE : [603 CMR Formation Technique Professionnelle 4.03](#)

ARBITRE CROISÉ : [Programme d'études GLTHS Annexe A](#)

Politique de recrutement, d'admission et de rétention JF

Le district dispose d'un comité d'admission nommé par le surintendant-directeur. Le comité est présidé par le Directeur de la technologie, de l'inscription et de l'information et comprend le Directeur de l'orientation scolaire, le Directeur de l'éducation spécialisée, le Directeur de l'acquisition des langues, le Directeur du programme, de l'enseignement et de l'évaluation, le coordinateur du programme After Dark, ainsi que le personnel des admissions. Les responsabilités du Comité d'admission incluent :

1. Examen des données d'admission des années scolaires actuelles et précédentes ainsi que de toutes les données pertinentes concernant nos communautés d'origine afin d'assurer un accès équitable conformément [à la 603 CMR 4.00](#) et à toutes les réglementations étatiques et fédérales applicables.
2. Détermination des critères d'admission conformes à toutes les lois, réglementations et directives applicables.
3. Développement et mise en œuvre des procédures d'admission.
4. Traitement des candidatures.
5. Pondération des élèves.
6. L'acceptation des étudiants selon la procédure et les critères de la politique d'admission.
7. Mise en place et maintien de liste d'attente des candidats acceptés.

III. ÉLIGIBILITÉ

Tout élève actuel de 10^e année du lycée Lowell, résident du district, peut postuler pour être admis au programme GLTHS After Dark. Les étudiants ne peuvent être admis au programme GLTHS After Dark que s'ils ont été promus à la classe qu'ils souhaitent accéder, il est donc important de savoir que leur admission est conditionnelle — s'ils ne sont pas finalement promus pour accéder à la classe pour laquelle ils ont postulé, leur admission sera révoquée. Seuls les étudiants résidents remplissant les conditions minimales d'admission seront admis.

Preuve de résidence

La résidence d'un mineur est présumée être la résidence légale principale du ou des parents ou tuteurs qui ont la garde physique de l'enfant. La « résidence » est le lieu principal où une personne réside de façon permanente, et non temporaire. La résidence temporaire dans le district, uniquement pour participer au programme après la nuit du GLTHS, ne sera pas considérée comme résidence. Pour déterminer la résidence, le district se réserve le droit de demander divers documents et de mener une enquête sur le lieu de résidence réelle de l'étudiant. Parce que la résidence peut, et change, pour les élèves et leurs familles au cours de l'année scolaire, le district peut continuer à vérifier la résidence après le début des cours.

Le district confirme la résidence auprès de l'école d'origine avant la date du tirage au sort. Le district peut exiger que les candidats rencontrent le Directeur de la Technologie, de l'Inscription et de l'Information afin de démontrer leur résidence comme condition d'admission ou d'inscription en tant qu'étudiant résident. Si la résidence du district n'est pas confirmée avant la date de la loterie, la demande sera considérée comme non éligible à la loterie. Pour les candidatures où l'école d'envoi est hors district, dans un établissement à charte du district, virtuel ou privé, le parent ou tuteur légal du demandeur peut être tenu de fournir une preuve de résidence principale dans le cadre de la procédure de candidature ou d'inscription. Les demandes hors district ne peuvent pas être traitées sans preuve de résidence.

Choix de l'école/Élèves non résidents

GLTHS ne participe pas au programme inter-district de choix scolaire. Le programme inter-district de choix scolaire, [M.G.L. c. 76, § 12B](#), permet aux parents/tuteurs d'envoyer leurs enfants dans des écoles situées dans des communautés autres que la ville ou la commune où ils résident.

Étudiants retirés

Les élèves qui se sont déjà désinscrits du programme peuvent refaire une demande en contactant le bureau des admissions du district au (978) 441-4951, admissions@gltech.org. Les étudiants précédemment retirés, qui refont une demande, seront soumis aux mêmes critères d'admission que les autres candidats. Les étudiants retirés seront pris en compte selon les places disponibles.

IV. POLITIQUES DE RECRUTEMENT ET DE COMMUNICATION POUR LES ADMISSIONS

Le personnel du lycée Lowell et le coordinateur du programme GLTHS After Dark sont responsables de la diffusion des informations sur le programme GLTHS After Dark lors de visites scolaires locales, de journées portes ouvertes, de présentations et de communiqués de presse, ainsi que de la collecte des candidatures et des documents officiels d'inscription nécessaires. Les ressources d'admission et les supports promotionnels seront mis à disposition dans la langue maternelle de l'élève/de la famille autant que possible.

Le district tient un calendrier d'événements sur son site web <https://www.gltech.org> où il fournit des informations sur le processus d'admission, un lien vers notre candidature en ligne, ainsi que d'autres informations sur ses programmes. Les étudiants et leurs familles peuvent demander des copies papier du calendrier en appelant ou en envoyant un e-mail au bureau des admissions au (978) 441-4951 ou admissions@gltech.org.

Le district et le lycée Lowell partagent également des informations sur le recrutement, dans plusieurs langues, avec les candidats potentiels de la manière suivante :

- a. Une journée portes ouvertes est organisée chaque année au GLTHS en décembre. Les futurs élèves et leur(s) parent(s)/tuteur(s) ont l'opportunité de visiter tous les programmes techniques de carrière After Dark, de parler avec les administrateurs scolaires, les liaisons familiales, les enseignants techniques et académiques, ainsi que les conseillers scolaires.
- b. Des brochures et vidéos décrivant le processus de candidature et les programmes techniques professionnels, l'éducation en langue anglaise (ELE) et les ressources en éducation spécialisée sont distribués avant la journée portes ouvertes et via les bureaux locaux de conseil scolaire du lycée Lowell.
- c. Une copie de la politique d'admission et du programme d'études approuvés sera publiée chaque année sur le site web de l'école et fournie en version papier ou électronique sur demande.

V. PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le programme GLTHS After Dark exige qu'une candidature complète inclue une indication de la sensibilisation des élèves au CTE. Le district permettra aux élèves de démontrer cette conscience par l'**une** des mesures suivantes :

- Participation en présentiel à la journée portes ouvertes GLTHS de décembre ou à une séance d'information étudiante en présentiel ou virtuelle au lycée Lowell ;
- Réalisation d'un module vidéo concernant l'ECT, créé par DESE.

Le programme GLTHS After Dark, en collaboration avec le lycée Lowell, organisera au moins deux sessions d'information en présentiel et au moins deux sessions virtuelles d'information chaque année scolaire.

Les élèves intéressés par la candidature au programme GLTHS After Dark pour l'admission à l'automne jusqu'à la 11e année (si applicable) doivent remplir et soumettre une candidature en suivant le calendrier ci-dessous.

- La candidature (électronique et papier) sera disponible dans la langue maternelle des élèves ou des familles au plus tard le 15 janvier 2026. Les candidatures électroniques peuvent être obtenues et soumises en ligne à <http://www.gltech.org/afterdarkadmissions> ou une copie papier peut être obtenue et soumise en contactant le bureau des admissions du GLTHS au (978) 441-4951, admissions@gltech.org.
- Date limite de candidature pour la 11e année : 1er mars 2026
- Les candidatures complétées pour la 11e année du district reçues avant le 1er mars 2026 seront inscrites au tirage au sort pondéré pour chaque programme technique choisi sur la candidature.

Au moins quatorze jours avant la loterie, le district informera tous les candidats des demandes incomplètes et du nombre de poids que les candidats auront à la loterie. La notification sera fournie via l'adresse e-mail indiquée sur la demande. Les parents/tuteurs peuvent faire appel des décisions de demande dans les sept jours ouvrables suivant la notification par e-mail. Voir la Section VIII Procédure d'appel pour plus d'informations sur les appels.

Applications tardives

Les candidatures de 11e année complétées dans le district reçues après le 1er mars 2026 pourront être tirées à chaque loterie pondérée de programme technique supplémentaire si des places supplémentaires sont disponibles. Les étudiants en retard qui postulent seront soumis aux mêmes critères d'admission que les autres candidats. Les étudiants ayant déjà refusé une offre ou qui ont été acceptés et ne se sont pas inscrits avant la date limite peuvent soumettre à nouveau leur candidature et peuvent être tirés à chaque loterie pondérée supplémentaire si des places supplémentaires se libèrent.

Responsabilité de l'école d'envoi

Il incombe au conseiller scolaire d'envoi (ou à d'autres membres du personnel scolaire le cas échéant) de, dès notification qu'un élève a fait une demande, de remplir et de soumettre sa partie de la demande avant le 28 février 2026. Si une demande tardive est soumise après le 1er mars 2026, le conseiller scolaire ou le personnel d'orientation doivent remplir et soumettre leur part de la demande au GLTHS dès que possible. Les candidatures complètes incluent un registre officiel de l'école sur la fréquentation et la discipline.

Les points de pondération ne seront pas attribués pour les infractions ayant entraîné des suspensions ou une expulsion conformément au [M.G.L. c.71, § 37H](#) ou [M.G.L. c.71, § 37H-1/2](#).

- Pour la candidature en 11e année (admission d'automne si applicable), le dossier officiel de l'école des absences non justifiées des deux années scolaires précédentes du bulletin scolaire/relevé de notes local **ou** au moins 270 jours d'école officiels jusqu'à la date de chaque candidature est requis.
- Pour la candidature en 11e année (admission à l'automne, si applicable), un dossier officiel de l'école des infractions disciplinaires applicables pour les deux années scolaires **précédentes** **ou** au moins 270 jours scolaires de dossiers disciplinaires officiels applicables jusqu'à la date de chaque candidature est requis.
- Pour la demande en 11e année (admission pendant l'année scolaire si applicable), les deux années scolaires précédentes **ou au** moins 270 jours de fréquentation officielle ainsi que les dossiers disciplinaires applicables à la date de chaque candidature sont requis.

En cas d'écart dans la documentation justificative fournie, les procédures suivantes seront suivies :

1. Le service des admissions du GLTHS informera le conseiller scolaire local et/ou le parent/tuteur responsable de la soumission de la demande que celle-ci est incomplète ou qu'il y a une divergence, et demandera la complétude, la clarification ou l'ajustement.
2. Le(s) parent(s)/tuteur(s) du candidat(s) seront informés par le service des admissions du GLTHS si le problème ne sera pas résolu par le conseiller scolaire local.
3. Si, après avoir informé le conseiller scolaire local et les parents/tuteurs, la demande reste incomplète pendant dix jours civils, la demande sera annulée.

VI. PROCESSUS DE SÉLECTION

Tous les candidats à la 11e année du programme GLTHS After Dark seront évalués selon les critères contenus dans cette politique d'admission. Les candidatures complétées reçues avant la date limite sont traitées par l'équipe d'admission pour la loterie initiale.

Loterie pondérée

Lorsque le programme GLTHS After Dark reçoit plus de candidatures que de places disponibles, le programme GLTHS After Dark applique une loterie d'admission pondérée conforme au 603 CMR 4.00 pour déterminer quels étudiants il admettra. La loterie n'admettra que les étudiants résidents.

La loterie est organisée publiquement, avec au moins une semaine d'avis public. L'avis sera envoyé au lycée Lowell et sera publié sur notre site web au moins une semaine avant la date du tirage au sort.

Toutes les candidatures complétées dans le district reçues du lycée Lowell avant la date limite sont inscrites à la loterie ; les critères de pondération ne peuvent qu'augmenter les chances d'un élève d'être sélectionné, pas l'éliminer. Les élèves qui remplissent un ou plusieurs des critères suivants reçoivent un poids supplémentaire au tirage au lot.

- **Assiduité** : les élèves reçoivent un poids supplémentaire s'ils ont moins de 27 absences non justifiées d'une journée complète sur les 270 jours scolaires précédant la date de leur demande complétée. Aucune donnée avant leur année de cinquième ne sera prise en compte.
- **Discipline** : les élèves bénéficient d'un poids supplémentaire s'ils n'ont pas été suspendus ou expulsés conformément au M.G.L. c.71 §37H ou §37H1/2 pour l'un des cas suivants dans les locaux scolaires ou lors d'événements parrainés ou liés à l'école, à condition que ces suspensions ou expulsions soient liées à des crimes ayant été jugés ou dans lesquels l'élève a fait une confession de culpabilité au cours des 270 jours scolaires précédant la date de leur Demande complétée. Aucune donnée avant leur année de cinquième ne sera prise en compte.
- **Intérêt** : les étudiants reçoivent un poids supplémentaire s'ils manifestent un intérêt pour poursuivre une CTE. Les élèves peuvent démontrer leur intérêt en participant à l'une des étapes suivantes :
 - Soumission d'une présentation audio ou vidéo, d'un essai personnel ou d'une lettre de recommandation d'un non-membre de la famille.

Procédures de liste d'attente

Une liste d'attente est maintenue pendant une année scolaire pour les candidats non admis par la loterie initiale. Les étudiants sur la liste d'attente peuvent se voir offrir l'admission si des places se libèrent dans l'ordre déterminé par la loterie.

Tous les élèves et leurs conseillers scolaires locaux sont informés de leur statut d'admission (acceptés ou sur liste d'attente) avant la fin de la première semaine complète de juin.

VII. INSCRIPTION

Pour s'inscrire au programme GLTHS After Dark pour l'automne, les candidats doivent avoir été promus par leur district local à la classe souhaitée entrer. L'admission et l'inscription au programme GLTHS After Dark dépendent de l'exactitude et de l'exhaustivité de la candidature de l'étudiant. Le district se réserve le droit de révoquer son acceptation conditionnelle de tout élève, à tout moment, s'il est déterminé que le(s) parent(s)/tuteur(s) de l'élève ou le district scolaire d'origine de l'élève ont fourni des informations inexactes, incomplètes ou trompeuses lors du processus de demande ou d'inscription.

Tout élève accepté mais qui ne répond pas à l'offre ou ne s'inscrit pas après notification aux parents/tuteurs et au directeur de l'école locale d'origine, après dix jours civils, l'acceptation de l'élève peut être révoquée et considérée comme un refus.

Avant le premier jour d'école, et conformément à la loi de l'État du Massachusetts, les dossiers de vaccination mis à jour de tous les nouveaux élèves admis doivent être transmis au GLTHS.

VIII. PROCÉDURE D'APPEL

Si le programme GLTHS After Dark n'accepte pas un candidat, ou si les déterminations de poids de ce dernier sont inexactes, le demandeur ou son parent/tuteur peut demander au Surintendant-Directeur du district de réexaminer cette décision dans un délai de sept jours ouvrables. Ces demandes peuvent être faites des manières suivantes:

Par e-mail	Par courrier papier ou livraison en main propre
jdavis@gltech.org	250 boulevard Pawtucket, Tyngsborough, MA 01879

Le Surintendant-Directeur répondra, dans un délai de sept jours ouvrables, à ces demandes d'examen par écrit et indiquera si la décision de refuser l'admission de la candidature ou d'accorder des poids supplémentaires à l'étudiant sera validée ou annulée. Le Directeur de la Technologie, de l'Inscription et de l'Information doit conserver la documentation concernant les exigences spécifiques d'admission utilisées pour refuser l'admission et fournir cette documentation à l'examen du Surintendant-Directeur.

Pour prendre cette décision, le Surintendant-Directeur examinera les informations suivantes :

- Démonstration de la résidence étudiante, sensibilisation des étudiants et détermination du poids lorsque cela est applicable.

IX. STRATÉGIES DE RÉTENTION

GLTHS met en œuvre un système complet de soutiens à plusieurs niveaux (MTSS) en collaboration avec notre Plan d'aménagement du programme de district (DCAP) afin de répondre de manière proactive aux besoins comportementaux, socio-émotionnels et académiques. Ce cadre garantit que tous les élèves reçoivent le soutien individualisé nécessaire pour s'épanouir et rester engagés dans leur éducation. Grâce à des interventions basées sur les données, à la collaboration entre enseignants et à la communication familiale continue, nous mettons en œuvre des stratégies délibérées et équitables qui favorisent l'inclusion, améliorent la réussite des élèves et renforcent la rétention après l'inscription.

X. TENUE DES ARCHIVES

Le district conserve les dossiers de tous les élèves qui postulent, s'inscrivent ou sont sur liste d'attente, ainsi que le poids des critères d'admission afin de faciliter l'analyse de son système d'admission et la conformité aux lois et réglementations applicables. Le district fournit ces informations à DESE ou aux familles du demandeur sur demande.